

Luxembourg, le 17 février 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé, à Madame la Ministre de l'Intérieure, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Début février, Madame la Ministre de la Santé a dévoilé les détails de la deuxième phase de la campagne vaccinale au Luxembourg. Sur recommandation de la Commission nationale d'éthique, l'âge et le degré de vulnérabilité des personnes demeurent les critères déterminants pour établir une priorisation des personnes à vacciner contre la COVID-19.

Sur base de ces critères, il a été procédé à une répartition de la population en six phases de vaccination successives, sans tenir compte de l'appartenance des personnes à un groupe socio-professionnel déterminé.

Dans ce contexte, nous aimerions poser la question suivante à Madame la Ministre de la Santé, à Madame la Ministre de l'Intérieure, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- *Les ministres ne sont-ils pas d'avis que les personnes appartenant à des catégories socio-professionnelles considérées comme essentielles et particulièrement exposées, telles que par exemple et à titre non limitatif, la Police Grand-Ducale, le CGDIS ou l'enseignement, qui, de par leurs fonctions relevant des missions essentielles d'État, sont souvent en contact direct avec des groupes de personnes, sans distanciation sociale et sans possibilité de recourir au télétravail, devraient aussi bénéficier d'une priorisation vaccinale ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée



Claude LAMBERTY
Député